



Introduction

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des représentations en direct. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID-19 en milieu de travail.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID-19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique dans « [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#) »

Travailleurs

- Restez informé, soyez préparé et suivez les conseils de santé publique.
 - Utilisez des sources d'information fiables, comme [l'Agence de la santé publique du Canada](#) et votre autorité locale de santé publique locale.
- Restez à l'affût de symptômes de la COVID-19. Si vous avez des symptômes ou que vous vous sentez malade :
 - restez à la maison et éloignez-vous des autres;
 - communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou les responsables locaux de la santé publique et suivez leurs conseils.
- Si vous tombez malade au travail :
 - isolez-vous des autres;
 - dites à votre superviseur ou à votre chef d'orchestre que vous retournez à la maison;
 - dans la mesure du possible, ne prenez pas le transport en commun.
- Suivez les conseils de votre autorité locale de santé publique si vous avez été en contact avec une personne connue ou soupçonnée d'avoir la COVID-19.
- Si vous risquez davantage de tomber gravement malade, limitez le temps que vous passez à l'extérieur de votre foyer dans la communauté et évitez autant que possible les foules.
- Gardez une distance de deux mètres des autres lorsque vous êtes à l'extérieur de votre maison.
- Suivez les règles d'hygiène :
 - Lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.
 - Ne touchez pas votre visage sans d'abord vous être lavé les mains.
 - Toussez et éternuez dans le pli de votre bras ou dans un mouchoir.
- Suivez les conseils de votre autorité locale de santé publique, de votre gouvernement local ou de votre employeur sur l'utilisation d'un masque non médical au travail. Portez un masque non médical ou un couvre-visage est recommandé lorsque vous ne pouvez pas vous tenir à deux mètres des autres, surtout dans les endroits bondés.
- Nettoyez et désinfectez souvent les surfaces et objets fréquemment touchés ou partagés.
- Ne partagez pas d'objets personnels, d'équipement de protection personnelle ou d'outils de travail qui sont destinés à votre usage seulement.

Employeurs ou chefs d'un groupe communautaire

Représentations en direct : chant, musique et théâtre



- Encourager activement les personnes malades à rester à la maison :
 - Utiliser le questionnaire de dépistage d'une autorité de santé publique et rappeler aux employés de rester à la maison s'ils présentent des symptômes, même légers, de la COVID-19.
 - Disposer d'une politique d'assiduité souple pour permettre aux travailleurs de rester à la maison s'ils sont malades ou s'ils doivent prendre soin d'un membre de leur famille malade. Dresser des listes de coordonnées pour les productions ou les événements; ces listes pourront servir à communiquer des exigences ou des changements à tous les membres ou au public avant qu'ils ne se présentent sur place.

Pratiques saines et des mesures de prévention

- Installer des affiches pour rappeler aux gens de suivre ces pratiques et mesures. S'assurer que ces affiches conviennent à leur âge, à leur capacité, à leur niveau de lecture et à leurs préférences linguistiques.
- Encourager les personnes à se saluer par un sourire et un geste de la main plutôt que par un contact direct.
- Fournir plus d'installations d'hygiène des mains, en veillant à ce qu'elles soient faciles d'accès pour tous, y compris les personnes handicapées.
- Favoriser l'éloignement physique de deux mètres et installer des barrières physiques (p. ex. fenêtres en plexiglas) lorsqu'il n'est pas possible de respecter cette distance.
- Donner les représentations dans des espaces où la ventilation est adéquate :
 - Augmenter l'efficacité de la filtration au niveau le plus élevé que permet le système.
 - Augmenter la circulation d'air frais ou l'apport d'air extérieur (augmenter le pourcentage d'air extérieur qui alimente le système de chauffage, ventilation et climatisation; ouvrir des fenêtres et des portes; etc.).
 - Limiter l'utilisation du système de ventilation régulé selon la demande (toujours maintenir le système à sa capacité optimale).
 - Envisager l'utilisation d'unités de filtration portatives HEPA (haute efficacité pour les particules de l'air) s'il y a lieu.
 - Prévoir le temps nécessaire pour l'échange d'air entre les représentations ou d'autres utilisations de l'installation.
 - Consulter un professionnel de la ventilation avant d'effectuer des changements.
- Faire appel au comité ou au représentant de santé et de sécurité lorsqu'il faut évaluer les risques du milieu de travail et déterminer l'équipement de protection individuelle et la formation.

Obligations en matière de santé et de sécurité au travail

- Suivre toutes les lignes directrices fédérales, provinciales et municipales en santé et sécurité qui s'appliquent.
- Prendre toutes les mesures raisonnablement possibles dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos travailleurs et clients en fournissant des renseignements, de la formation et de l'équipement de protection individuelle ainsi que des services de nettoyage et de désinfection.
- Déterminer les dangers en milieu de travail et évaluer les risques associés aux installations et aux services pour décider où et comment les mesures de protection recommandées s'appliqueront.
- Consulter le service de santé publique local concernant les recommandations propres à un lieu ou un site.
- Disposer d'une politique visant à protéger les travailleurs contre la violence et le harcèlement. Les clients pourraient réagir de manière agressive aux nouvelles mesures de protection ou aux services limités.

Représentations en direct



- Effectuer une analyse des risques de l'installation. Prendre en considération le type d'événement, l'emplacement des interprètes, ce qui se déroule sur scène, la présence de musiciens, les instruments qui seront utilisés, leur emplacement et celui du public et des travailleurs hors scène. Rechercher des endroits où les personnes pourraient se réunir comme les salons, l'arrièrescène, les toilettes, les vestiaires, les aires d'échauffement, etc.
- Dans la mesure du possible, tenir l'événement dehors. Ne pas oublier de tenir compte de la météo, de la présence d'insectes, de l'accessibilité des toilettes et de leur utilisation, ainsi que de la circulation (piétonnière et automobile) lors de l'évaluation des risques.
- Toujours maintenir un éloignement physique, y compris à l'arrièrescène, sur scène, dans le hall d'entrée et dans l'auditorium. S'assurer que l'organisation des places assises ou debout permet la séparation entre les interprètes, les chanteurs, les musiciens (et leurs instruments) et le chef d'orchestre, et entre les membres du public. Bloquer ou marquer les places non disponibles.
- Utiliser des marques au sol, des flèches directionnelles et des barrières pour indiquer l'éloignement physique et la circulation à pied.
- Limiter la taille du public selon les lignes directrices locales. Si l'événement est gratuit, utiliser un système de préinscription ou de billets. Si des billets sont utilisés, minimiser le contact entre le client et le vérificateur de billets.
- Envisager l'utilisation d'un système d'entrée avec heure réservée pour étaler l'arrivée des clients. De même, faire en sorte qu'ils quittent la salle par section, par exemple en faisant d'abord sortir ceux qui se trouvent à l'arrière de la salle.
- Envisager l'utilisation d'une politique « sans sac » ou « sac transparent seulement » pour diminuer le besoin de contact pendant les vérifications de sécurité.
- Tenir un registre des coordonnées de toutes les personnes sur place si la recherche des contacts ou un suivi devait être nécessaire. Ces personnes comprennent tous les employés, les clients et les entrepreneurs.
- Les clients doivent maintenir l'éloignement physique lorsqu'ils utilisent les toilettes. Nettoyer et désinfecter fréquemment les toilettes et s'assurer qu'elles sont pourvues d'une quantité suffisante de savon et d'essuie-tout.
- Si des comptoirs alimentaires sont offerts, s'assurer qu'il n'y a aucun partage d'ustensiles, de condiments, etc.
- Envisager de présenter un événement plus court, d'autres événements de moindre envergure ou des événements sans entracte.
- Envisager d'autres moyens de donner la représentation, comme une diffusion en ligne ou à la radio, une représentation en direct accompagnée d'une diffusion en continu sur Internet ou la présence des membres du public dans leur auto.
- Diviser les travailleurs hors scène et les interprètes en plus petits groupes. Ces derniers devraient demeurer ensemble et ne pas se mêler à d'autres groupes.
- Ne pas partager d'équipement, de recueils de chants, de partitions ou d'appareils. S'ils sont partagés, les nettoyer et les désinfecter à l'aide de lingettes ou d'eau de Javel.
- Ne pas partager d'uniformes ou de vêtements de scène et les laver après chaque utilisation.
- S'assurer de pouvoir maintenir l'éloignement physique lors de l'installation, du démantèlement ou du déplacement d'équipement ou d'accessoires de scène.
- Envisager de baisser le volume de la musique pour éviter aux clients de devoir parler plus fort ou de se pencher les uns vers les autres.

Chanteurs et chœurs

Le chant à l'intérieur peut entraîner la transmission du virus en raison de la respiration puissante requise pour projeter la voix.

- Maintenir une distance d'au moins deux mètres entre les chanteurs et les éloigner davantage dans la mesure du possible.
- Organiser le chœur de manière à ce que les chanteurs ne se trouvent pas directement face à face ou les uns



derrière les autres.

- Envisager de placer une barrière physique, comme un panneau en plexiglas, devant chaque chanteur ou autour de lui (des deux côtés et à l'arrière). La barrière doit être nettoyée et désinfectée après chaque utilisation.
- Si les chanteurs peuvent le tolérer, ils doivent envisager le port d'un masque non médical ou d'un écran facial.
- Envisager d'opter pour des représentations avec moins d'interprètes ou faire appel à un artiste en solo.
- Les chanteurs issus du même ménage sont exposés à un risque moindre et pourraient chanter ensemble tout en restant à distance des autres.
- Demander aux chanteurs ou aux membres du chœur de ne pas partager de nourriture (aucun repas commun ou repas de style buffet), d'ustensiles, de verres et de vaisselle. On ne devrait pas utiliser de fontaines à eau.
- Encourager les personnes à apporter leur bouteille d'eau préremplie.

Musiciens

- Adapter l'espace de répétition, la scène ou la fosse d'orchestre pour permettre l'éloignement physique. Lorsqu'on détermine l'espacement entre les musiciens qui jouent des instruments en cuivre ou à vent, il faut inclure la longueur de l'instrument et la direction d'écoulement de l'air.
- Encourager les chefs d'orchestre à utiliser un microphone lors des répétitions afin de pouvoir restreindre leur voix au niveau d'une conversation normale.
- Ne pas partager d'instruments, y compris les accessoires (p. ex. baguettes de tambour, maillets, archets et pics de guitare). S'ils sont partagés, les nettoyer en suivant le protocole habituel de l'instrument après chaque utilisation et entre les utilisateurs. Utiliser un désinfectant ou une lingette imbibée d'alcool dans la mesure du possible. Ne pas partager de chiffons de nettoyage ou de brosses d'instruments.
- Ne pas partager d'embouchures ou d'anches.
- Lors du nettoyage de chaque instrument (soit en utilisant la clé d'eau d'un instrument en cuivre ou un tampon de nettoyage pour un instrument à vent) où s'est accumulé du condensat, demeurer à au moins deux mètres les uns des autres. Les musiciens utilisant des instruments en cuivre devraient éliminer le condensat en le soufflant sur un chiffon jetable, jeter celui-ci dans une poubelle, puis se laver les mains. Ne pas souffler le condensat sur le sol.
- Les musiciens utilisant des instruments à vent ne devraient jamais partager leurs tampons de nettoyage. Minimiser l'utilisation des tampons dans les espaces communs, les placer dans un contenant étanche à apporter à la maison et les laver régulièrement.
- Si deux personnes doivent déplacer un gros instrument, leur demander de porter un masque non médical pendant qu'elles lèvent l'instrument.
- Minimiser les changements de scène entre les représentations musicales au cours du même programme.
- Se laver les mains après le nettoyage, le déplacement et l'entreposage sécuritaire des instruments.
- Si les musiciens s'exécutent dans une fosse d'orchestre, envisager d'ajouter des mesures de protection par rapport aux musiciens sur scène et s'assurer que les systèmes de ventilation fonctionnent bien.

Théâtre et danse

- Adapter l'espace de scène, les loges, l'arrièrescène, etc., pour maintenir l'éloignement physique, à moins que les interprètes soient issus du même groupe ou du même ménage. Par exemple, désigner une aire afin que chaque membre donne sa représentation en toute sécurité.
- Laver les costumes après chaque représentation.
- Ne pas partager d'accessoires ou d'articles, à moins de pouvoir les nettoyer et les désinfecter entre chaque utilisation.
- Se laver les mains immédiatement s'il faut toucher un article partagé.



Nettoyage et désinfection

Un point de contact est toute surface qui peut être touchée par les mains de multiples personnes, à de multiples reprises. De plus, les espaces partagés (y compris les sièges du public) doivent être nettoyés et désinfectés entre les utilisations.

- Utiliser une liste de vérification pour faire le suivi de toutes les surfaces à nettoyer, comme l'équipement partagé, et les surfaces couramment utilisées (p. ex. poignées, comptoirs, dispositifs de commande d'équipement, écrans tactiles, etc.).
- S'assurer que toute personne chargée du nettoyage a reçu la formation appropriée et utilise l'équipement de protection individuelle requis.
- Nettoyer les surfaces visiblement sales ou souillées avec de l'eau et du savon avant de les désinfecter.
- Utiliser un désinfectant ou de l'eau de Javel pour détruire ou inactiver le virus.
 - Utiliser un désinfectant avec un numéro d'identification du médicament (DIN). Ce numéro indique que son utilisation est approuvée au Canada.
 - En l'absence de produits désinfectants ménagers ou commerciaux, nettoyer les surfaces dures avec un mélange de 5 ml d'eau de Javel (solution d'hypochlorite de sodium à 5,25 %) et de 250 ml d'eau. Tester les surfaces avant d'utiliser de l'eau de Javel, car elle peut être corrosive.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfecter les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. claviers, tablettes, tableaux blancs électroniques) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Suivre les directives du fabricant du produit, y compris en ce qui concerne le port d'équipement de protection individuelle.
- Utiliser un chiffon réservé au nettoyage. Changer le chiffon tous les jours ou lorsqu'il est visiblement souillé.
- Appliquer du désinfectant sur un chiffon propre. Saturer le chiffon avant de traiter les points de contact. Appliquer de nouveau du désinfectant au besoin. Appliquer une quantité suffisante de désinfectant pour laisser une pellicule visible sur la surface. Laisser celle-ci sécher à l'air libre.
- Déterminer la fréquence de nettoyage et de désinfection en fonction des besoins de votre organisation. Nettoyer au moins une fois par jour; un nettoyage plus fréquent (toutes les deux ou trois heures) peut être nécessaire.
- Consigner le moment où le nettoyage et la désinfection ont lieu.
- Fournir des mouchoirs et des poubelles doublées d'un sac de plastique dans tout l'édifice. Utiliser des gants jetables pour vider les poubelles et se laver les mains après le retrait des gants.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuer d'utiliser l'EPI en cas d'urgence ou en présence de risques pour la sécurité au travail, comme l'indiquent les lois en vigueur et votre employeur.
- Utiliser l'EPI pour la COVID-19 s'il est exigé ou recommandé par les autorités locales de santé publique.
- Former les travailleurs sur le port et le retrait de l'EPI, la façon de travailler avec celui-ci et son entretien, ainsi que sur les limites de l'EPI.
- Nettoyer et désinfecter l'EPI partagé avant de le porter.
- Se laver les mains avant de porter l'EPI et après son retrait.
- Fournir des uniformes lavés par un service ou conseiller aux travailleurs de changer et de laver leur uniforme après le travail.

Masques non médicaux ou couvrevisage



- Suivre les recommandations de votre organisme de santé publique ou d'une autre autorité sur le port du masque. Prendre note que les personnes peuvent choisir de porter un masque, peu importe s'il s'agit d'une exigence officielle.
- Un masque ne doit pas être porté par une personne qui ne peut pas le retirer sans assistance (p. ex. en raison de son âge ou de sa capacité).
- Porter le masque correctement, en s'assurant qu'il couvre le nez et la bouche. Ne pas toucher le masque lors du port.
- Être conscient que les masques non médicaux ont des limites; l'utilisation et l'élimination inadéquates du masque peuvent augmenter le risque d'infection.
- Changer le masque s'il devient humide ou souillé. Vous pouvez apporter un deuxième masque dans un sac en papier, une enveloppe ou un contenant propre qui n'emprisonne pas l'humidité. Ranger les masques réutilisables souillés dans un sac ou un contenant distinct. Ne pas toucher l'extérieur du masque lors du retrait et se laver les mains lorsque c'est fait.
- Envisager d'utiliser un écran facial ou un masque transparent, s'il y a lieu, pour les clients ayant besoin de ce type de visibilité.
- Éviter que le masque soit un danger pour d'autres activités, par exemple s'il s'accroche à de la machinerie ou à un équipement en mouvement.

Fournisseurs de services externes

- Communiquer d'avance les changements aux procédures (éloignement physique, utilisation de masques non médicaux et de solutions de paiement et de facturation sans contact) aux fournisseurs de services externes. Travailler avec les fournisseurs de services pour respecter leurs exigences.
- Lorsqu'un fournisseur de services externes doit se présenter sur place :
 - minimiser l'exposition des travailleurs, des interprètes et des clients;
 - maintenir l'éloignement physique autant que possible;
 - fournir des installations de lavage des mains faciles d'accès;
 - nettoyer l'espace de travail avant et après le travail.

Ressources humaines

- Prévenir les travailleurs s'il y a des changements aux politiques et aux mesures de dépistage.
- Établir une politique énonçant clairement ce que les travailleurs sont censés faire s'ils tombent malades, s'ils présentent des symptômes ou en cas d'exposition signalée concernant un client sur place.
- À leur arrivée chaque jour, inscrire et évaluer tous les travailleurs à l'aide des critères de dépistage établis par l'autorité locale de santé publique.
- Minimiser les contacts à l'arrivée. Demander au superviseur de signer le registre d'arrivée pour le compte des employés (ou fournir un crayon à chacun) ou demander aux employés d'envoyer un message texte à leur superviseur. Nettoyer tout dispositif de signature de registre entre chaque utilisateur.
- Ajuster les horaires de travail pour tenir compte des changements nécessaires.
- Si moins de travailleurs sont disponibles, s'assurer que les fonctions essentielles, comme la supervision par une personne qualifiée et les premiers soins, sont assurées, et que le personnel d'intervention d'urgence est toujours présent.
- Encourager les employés à travailler dans un endroit uniquement et, dans la mesure du possible, affecter des groupes de travailleurs aux mêmes quarts de travail chaque semaine.
- Encourager les interprètes à réduire au minimum le nombre d'endroits où ils donnent des représentations.
- S'assurer que les travailleurs sont formés pour travailler en toute sécurité, y compris lorsqu'ils s'acquittent des



tâches de leurs collègues.

- Transmettre les documents par voie électronique ou se laver les mains après avoir manipulé des documents papier.
- Étaler les réunions, les pauses, les heures de repas et les séances d'orientation.
- Tenir les réunions dans un espace extérieur ou un grand espace.
- Tenir des séances d'orientation verbales ou électroniques.
- Limiter le partage d'équipement, dans la mesure du possible, et effectuer le nettoyage et la désinfection entre chaque utilisation.
- Éliminer les vestiaires communs ainsi que les vêtements et chaussures qui sont portés par plus d'un employé. Permettre aux travailleurs de ranger leurs effets personnels séparément ou dans des bacs ou des sacs hermétiques s'ils ne disposent pas de casiers.

Composer avec l'isolement social, les microagressions ou la stigmatisation

- Rassurer les autres, les écouter et écouter leurs préoccupations, régler les préoccupations et les malentendus, et aider à expliquer la situation d'une façon qui convient à l'âge et aux capacités des personnes.
- Comprendre que de nombreuses personnes peuvent avoir de la difficulté à s'adapter aux nouvelles routines et exigences.
- En aidant les autres, les inciter à parler de ce qu'ils vivent à une personne formée en premiers soins en santé mentale ou à une autre personne en qui ils ont confiance.
- S'il s'agit d'un travailleur, lui demander de communiquer avec son superviseur, son employeur ou le service d'aide aux employés, si un tel service est offert.
- Communiquer avec les ressources communautaires ou en santé publique locales qui offrent des services de santé mentale.
- Consulter ces organisations en ligne :
 - [Espace mieux-être Canada](#)
 - [Association canadienne pour la santé mentale](#)
 - [Société canadienne de psychologie](#)
 - [Jeunesse, j'écoute](#)
- Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en situation de crise, appelez immédiatement le service d'urgence de votre hôpital local, le 911 ou un [centre d'intervention de crise](#) de votre région

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.